



CDEN du 08/11/2023

Déclaration liminaire du SNALC

Monsieur le Préfet, Madame la DASEN
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Permettez-nous, au nom du SNALC, d'exprimer à Monsieur le Préfet, et à Madame la Directrice Académique, nos souhaits de bonne installation dans leurs nouvelles fonctions au sein de notre département et nos vœux d'une collaboration efficace et de dialogue social pour œuvrer à une Ecole forte et juste.

Et pour un dialogue social plus éclairé, le SNALC souhaiterait que les documents de travail soient communiqués avant l'instance départementale comme cela se pratique dans les instances académiques.

Le drame d'Arras le 13 octobre a montré que notre Ecole restait une cible pour l'obscurantisme et le fanatisme et que les objectifs minimaux en matière de sécurisation sont très loin d'être atteints. Il ne s'agit pas de transformer les écoles dont certaines ont des murs de 60 centimètres de haut « en bunker », ni d'affirmer que l'Education nationale seule, même avec un bâti scolaire idéal, parviendra à empêcher 100% des intrusions, il s'agit de garantir que partout, un système d'alarme anti-intrusion soit installé, en état de marche et relié à la police ou à la gendarmerie.

L'école primaire, de ce point de vue, est très en retard, souvent pour des questions de bâti, et toujours pour des questions de manque de personnels. La loi Rilhac a inscrit dans le marbre les compétences des directions d'école en matière de sécurité, mais n'a donné aucun moyen matériel ou humain pour la faire. Les écoles n'ont jamais ou presque jamais d'accueil, pas d'agents territoriaux, personne. Les seuls adultes présents (PE, AESH, ATSEM) sont en classe.

Pour le SNALC, les deux priorités, en matière de sécurité, sont donc des systèmes d'alarme anti-intrusion et la capacité à contrôler l'accès à l'école.

Mais s'il nous apparaît primordial d'exiger une école dans laquelle élèves et personnels se sentent en sécurité, le SNALC continuera à exercer une vigilance particulière sur les autres sujets comme le problème du harcèlement dont le ministre Gabriel Attal a annoncé qu'il en ferait une de ses priorités. Le dispositif pHARe nous semble aller dans le bon sens, dans la mesure, où il permet le déplacement du harceleur, mais il existe encore des situations dans lesquelles c'est au harcelé de partir, parfois loin de son domicile. De plus, il nous semble, que la lutte contre le harcèlement ne se fera pas sans moyens humains suffisants notamment chez les personnels des services sociaux et médicaux essentiels pour repérer les dysfonctionnements familiaux qui peuvent engendrer, dans certains cas, des pratiques de harcèlement.

Nous attendons l'évaluation du programme pHARe par l'Inspection Générale.

Et si nous accueillons favorablement l'élaboration du questionnaire et la mise en place d'une équipe dédiée et formée dans chaque académie contre le harcèlement, nous avons plus de réserves quant à la journée du 9 novembre. Mettre cette journée en place part d'une démarche louable mais il ne faudrait pas que cela soit un simple effet d'affichage. Quant aux sanctions liées au cyber-harcèlement (confiscation du téléphone, bannissement des réseaux sociaux etc...), nous les estimons peu efficaces vu les solutions de contournement qui existent.

Nous continuerons de travailler sur cette thématique et d'être vigilants sur ce qui nous sera présenté.

Le SNALC le dit clairement : l'Education nationale est l'un des piliers de la République. Nous assurons, dans des conditions de plus en plus dégradées, la très haute mission de transmettre le savoir, de lutter contre l'obscurantisme, de développer l'esprit critique de nos futurs citoyens.

Mais malheureusement, nous n'avons pas de baguette magique ; nous ne sommes pas capables de lutter contre l'endoctrinement à haute dose, d'enseigner à des classes surchargées à triple voire quadruple niveaux, de prendre en charge des élèves en situation de handicap relevant de structures spécialisées ou des profils IME/ ITEP qui se multiplient dans les ULIS. La fusion annoncée des AESH et AED avec la création des ARE est en totale contradiction avec les revendications d'une inclusion de qualité et va aggraver les conditions de travail des personnels et donc d'accueil des élèves concernés. Et à ce propos, le remplacement des PIAL par le PAS nous semble clairement être un recul face aux besoins particuliers croissants car il sonne de *facto* la fin de l'aide individualisée !

Qu'on permette aux personnels de l'Education nationale d'accomplir les missions dévolues à l'Ecole, qu'on les en félicite, qu'on les en remercie, qu'on reconnaisse leur investissement et leur immense utilité sociale. Et surtout, surtout, que l'on arrête de considérer les professeurs des écoles comme des sous-professeurs, en ne leur octroyant pas le droit, par exemple, de manifester leur peine ou leur colère en même temps que les autres personnels de l'Education nationale, un triste lundi matin d'octobre. Parce que, l'amélioration du climat scolaire et du bien-être des élèves ne se feront pas sans un changement d'ampleur concernant les conditions de travail des enseignants.

Ce que le Snalc demande c'est que l'on cesse de mettre de l'argent dans des dispositifs coûteux, inutiles et lourds comme le Pacte, qui ne règle pas efficacement le problème des RCD en collège ; et que dire du soutien/renforcement en 6^e, est géré de manière très diverse selon les directions, et parfois sans aucune concertation avec les équipes d'enseignants concernés ? Que l'on nous donne réellement les moyens de notre ambition pour faire de nos élèves des citoyens éclairés et doués de la faculté de comprendre le monde pour que tous ensemble nous fassions véritablement société.

Merci pour votre écoute.